

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 11 Avril 2024
Nombre des Membres en exercice : 77

OBJET : 2024-02-10 - FISCA (7.2.1) - FIXATION DES TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES POUR 2024 (PART FIXE ET PART VARIABLE)

DATE DE CONVOCATION : 04 AVRIL 2024

DATE DE PUBLICATION : 16 AVRIL 2024

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Étaient présents :</u>	FONTAINE André, TARDY Yvan, COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, PICARD Denis (ayant la procuration de AMMARI Christelle), BONNIN Pierre, LELIEVRE Jean Luc, STAROSSE Jean Luc, PAYEUR Emmanuel, PREVOT Vincent (ayant la suppléance de SEGALT Jean-François), CHARTREUX Fabrice (sauf pour la délibération 2024-02-02), GUYOT Laurent, PLANCHAIS Viviane, SILLAIER Roger, RADER Audrey-Helen, MAURY Christophe, GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice, DOMINIAK Bernard, WINIARSKI Patricia, MONALDESCHI Philippe, GASPARD Isabel, TOUSSAINT André, SITTLER David, VANIER Stéphane (ayant la suppléance de ROSSO Michel), ARNOULD Raphaël, LALANCE Corinne, CARON Jean-François, MARIN Karine, TAILLY Jérôme, SAUVAGE Catherine, CHENOT Bernard, JOUBERT Roger, MARTIN Vincent, PIERSON Chantal, DEPAILLAT Bernard, HENNEBERT Philippe, DURANTAY Corine (ayant la suppléance de MANSION François), COLIN Xavier, CHENOT Tony, HARMAND Alde (à compter de la 2024-02-06), ADRAYNI Mustapha, RIVET Lionel (ayant la procuration de ERDEM Olivier), HEYOB Olivier (ayant la procuration de ASSFELD LAMAZE Christine), DE SANTIS Fabrice (ayant la procuration de EZAROIL Fatima), CHANTREL Nancy, BOCANEGRA Jorge (ayant la procuration de MASSELOT Catherine), BONJEAN Myriam (ayant la procuration de DICANDIA Chantal), MOREAU Jean-Louis, LALEVEE Lucette (ayant la procuration de GUEGUEN Marie), BRETENOUX Patrick, SIMONIN Hervé, CAULE Emeline (à compter de la 2024-02-03), FELTEN Daniel, GUYOT Gilles, COUTEAU Jean-Pierre.
<u>Étaient excusés :</u>	AMMARI Christelle, PIERSON Marianne, POIRSON Elisabeth, SEGALT Jean-François, ROSSO Michel, MANSUY Thierry, MANSION François, MATTE Jean-François, DICANDIA Chantal, ASSFELD LAMAZE Christine, EZAROIL Fatima, MASSELOT Catherine, ERDEM Olivier, GUEGUEN Marie.
<u>Avis de procuration :</u>	7 avis de procuration.
<u>Avis de suppléance :</u>	3 avis de suppléance.
<u>Secrétaire de séance :</u>	Fabrice DE SANTIS
<u>Nombre de présents :</u>	2024-02-01 : 54 Présents. 2024-02-02 : 53 Présents. De la 2024-02-03 à la 2024-02-05 : 55 Présents. De la 2024-02-06 à 2024-02-20 : 56 Présents. 2024-02-21 : 55 Présents. 2024-02-22 : 56 Présents. 2024-02-23 : 50 Présents. De la 2024-02-24 à la fin : 56 Présents.
<u>Nombre de votants :</u>	2024-02-01 : 61 Votants. 2024-02-02 : 60 Votants. De la 2024-02-03 à la 2024-02-05 : 62 Votants. De la 2024-02-06 à 2024-02-20 : 63 Votants. 2024-02-21 : 61 Votants. 2024-02-22 : 63 Votants. 2024-02-23 : 57 Votants. De la 2024-02-24 à la fin : 63 Votants.

La Communauté de Communes continue de développer des actions pour contenir la hausse des coûts de collecte et de traitement des ordures ménagères résiduelles qui ne cessent de progresser du fait de la fermeture des centres d'enfouissement, de l'augmentation forte de la taxe générale sur les activités polluantes et de la hausse du prix des carburants.

L'équilibre budgétaire pour 2024 peut être assuré par la consommation des excédents reportés et du fait de l'harmonisation du financement des déchets assimilés aux ordures ménagères (fin des exonérations facultatives).

Dans ce cadre, le maintien des tarifs décidés en 2023 pour la taxe incitative d'enlèvement des ordures ménagères est proposé.

Considérant que le produit de la part variable doit être compris entre 10 et 45% du produit total de TEOM incitative de la zone,

Considérant le produit fiscal attendu,

Le Président propose de maintenir pour l'année 2024 les tarifications comme suit :

- ❖ **PART FIXE : 6,60% (inchangé)**
- ❖ **PART VARIABLE :**

Zone OMR	Volume	Situation actuelle	Tarif 2024 proposé
Apport volontaire	80 l (tambour)	1,20 € / badgeage	1,20 € / badgeage
Porte à porte	80 l	1,60 € / présentation	1,60 € / présentation
	120 l	2,40 € / présentation	2,40 € / présentation
	140 l	2,80 € / présentation	2,80 € / présentation
	240 l	4,80 € / présentation	4,80 € / présentation
	360 l	7,20 € / présentation	7,20 € / présentation
	660 l	13,20 € / présentation	13,20 € / présentation

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 1522 et 1522bis,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la communauté de communes Terres Toulouses,

Vu le débat d'orientation budgétaire du 22 février 2024,

Vu l'avis de la commission des Maires réunie le 26 mars 2024,

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- Fixer le **taux de la part fixe** de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative à **6,60%** pour l'année 2024
- Fixer pour l'année 2024 les tarifs de la part incitative de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (applicables sur les données comptabilisées en 2023) comme suit :
 - **Composante unique liée au volume total d'ordures ménagères résiduelles produites :**
 - 0,015 € par litre comptabilisé en zone de collecte en apport volontaire**
 - 0,020 € par litre comptabilisé en zone de collecte en porte à porte**

Etant précisé :

- Que le volume total de déchets résiduels produits pour la zone de collecte en porte à porte est égal au nombre de levées de bac comptabilisées en 2023 multiplié par le volume du bac afférent installé
 - Que le volume total de déchets résiduels produits pour la zone de collecte en apport volontaire est égal au nombre de dépôts comptabilisées en 2023 multiplié par le volume du tambour,
- Charger le Président de notifier ces décisions aux services préfectoraux et fiscaux et de transmettre, dans les formes et délais requis, les montants de part incitative applicables pour 2024.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX

Mis en ligne le 16/04/2024 à 11h18

REÇU EN PREFECTURE
le 16/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-200070563-20240411-2024_02_10-